

2024



L'Agglo

Grand Guéret
Communauté

Rapport d'activité



Sommaire

Les 25 communes du territoire p.4

Les compétences p.6

Direction de l'aménagement du territoire

- Habitat p.10
- Urbanisme p.12
- Accueil des gens du voyage p.14
- Politique de la Ville p.16
- Plan Climat Air Énergie Territorial p.18
- Fibre p.20

Direction du développement local collaboratif

- Tiers-Lieux « La Quincaillerie » p.24
- Europe / Leader / Coopération p.26

Direction de la petite enfance

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret, Micro-crèche à Saint-Fiel, Multi-accueil collectif à Saint-Vaury, RPE du Grand Guéret p.30

Direction de la lecture publique

- Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, réseau de lecture publique p.34

Direction des services techniques

- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales p.38
- GEMAPI p.40
- Service Public d'Assainissement Non Collectif p.42
- Bureau d'études p.44
- Transports publics p.46

Direction du développement économique et touristique

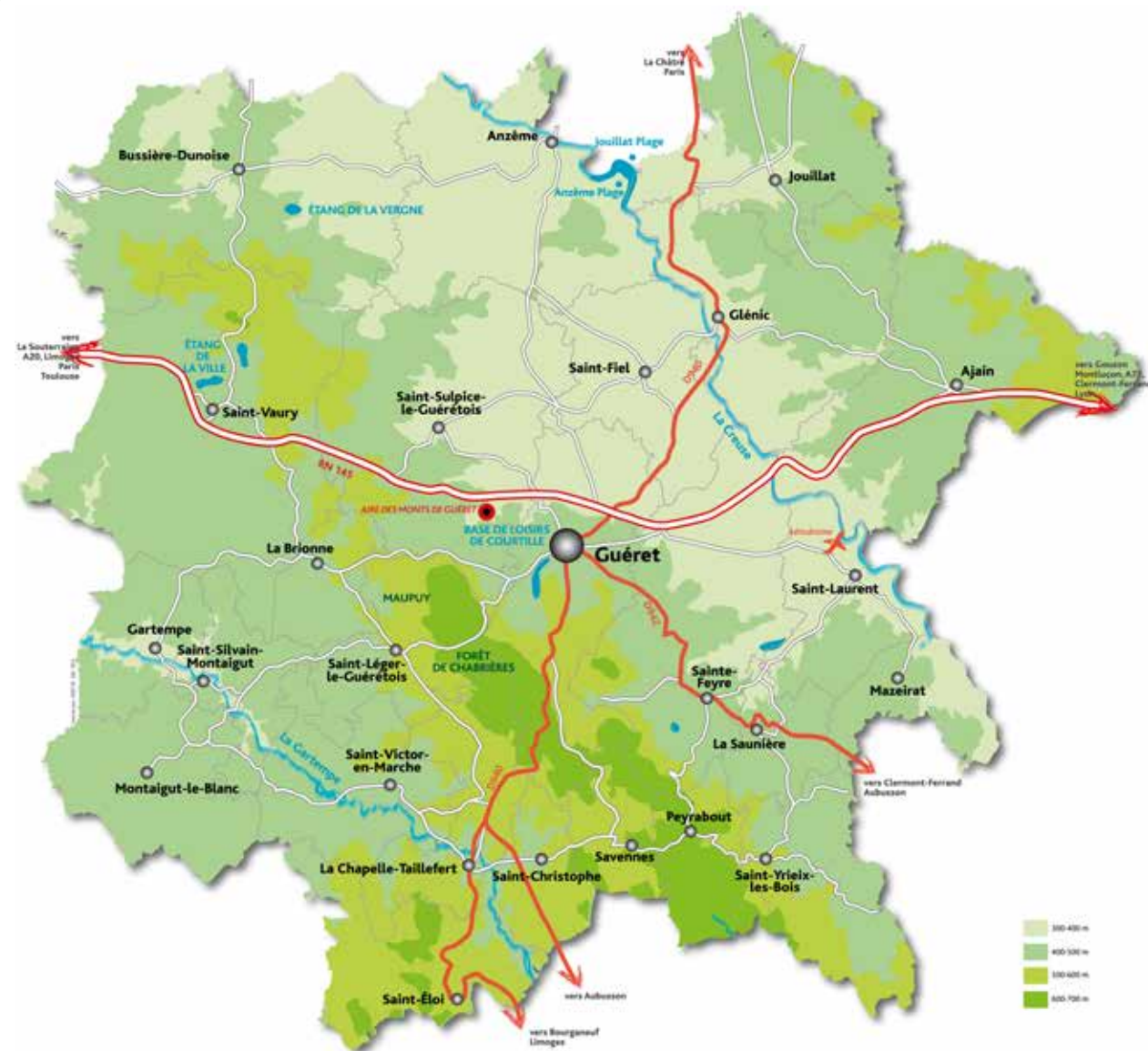
- Développement économique p.50
- Sports Nature p.52
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » p.54
- Piscine p.56

Edité en septembre 2025

Crédits photos : Collection Grand Guéret / JM. PERICAT (dont couverture et photos des communes) / M.TIJERAS / Phovoir / Maïke und Björn Bröskamp de Pixabay / Paul Brennan de Pixabay / awesomecontent de Freepik

25 Communes membres

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise
La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat
Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel
Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigut
Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois -
Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes



[Ajain]
La Croix de Villandry



[Anzême]
Les gorges de la Creuse



[La Brionne]
Le lavoir de Larpent



[Bussière-Dunoise]
L'étang de la Vergne



[La Chapelle-Taillefert]
Le bourg



[Gartempe]
L'église



[Glénic]
Le viaduc



[Guéret]
Le centre-ville



[Jouillat]
La plage de Pêchadoire



[Mazeirat]
L'église



[Montaigut-le-Blanc]
Le château



[Peyrabout]
La cabane du cantonnier



[Saint-Christophe]
Le clocher



[Saint-Eloi]
Le bourg



[Saint-Fiel]
Le viaduc



[Saint-Laurent]
Le bourg



[Saint-Léger-le-Guéretois]
Le bourg



[Saint-Silvain-Montaigut]
La fontaine des Galeux



[Saint-Sulpice-le-Guéretois]
Le pont de la Naute



[Saint-Vaury]
La statue de Saint-Valéric



[Saint-Yrieix-les-Bois]
Le bourg



[Sainte-Feyre]
Le château de Sainte-Feyre



[Saint-Victor-en-Marche]
L'église



[La Saunière]
Le château du Thérêt



[Savennes]
L'église

- 15 décembre 1992 -
Naissance du District
du Pays de Guéret Saint-Vaury.
Président : André LEJEUNE.

- 1^{er} décembre 1999 -
Transformation en Communauté de
Communes de Guéret Saint-Vaury.
17 communes membres, puis 19 en
2003. Présidents : André LEJEUNE, puis
Michel VERGNIER en octobre 2009.

- 1^{er} janvier 2013 -
Transformation en Communauté
d'Agglomération du Grand Guéret.
22 communes membres, puis 25 en
2018. Présidents : Michel VERGNIER,
puis Eric CORREIA depuis avril 2014.

Les compétences

La définition des compétences d'un EPCI est encadrée par la loi. Deux grands principes régissent les EPCI :

- **le principe de spécialité** : pas de compétences générales comme les collectivités locales mais des compétences d'attribution ; l'EPCI ne peut exercer que les compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres et qui figurent expressément dans ses statuts ;
- **le principe d'exclusivité** : le transfert d'une compétence donnée à l'EPCI par ses communes membres entraîne le dessaisissement total de ces dernières dans le domaine transféré.

La Communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

Au niveau des compétences obligatoires :

1. En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.
3. En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
4. En matière de politique de la ville dans la communauté : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
6. En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ; ; création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
8. Eau ;
9. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;
10. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Au niveau des compétences supplémentaires :

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
2. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - montage du dossier définitif du contrat de rivière Gartempe, conformément à la circulaire n° 94.81 du 24 Octobre 1994, aux études et recherches nécessaires au montage du dossier définitif, à l'animation, la sensibilisation et la communication dans le cadre du montage du dossier définitif,
 - études et toutes actions liées à la création et l'exploitation d'équipements visant à développer la production d'énergie éolienne sur le territoire communautaire ;
3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
4. Action sociale d'intérêt communautaire.

Autres compétences :

- Entretien et gestion de l'ancienne voie ferrée (partie communale) sise sur la commune de Guéret,
- Gestion d'un centre de ressources domotique, organisé autour de trois activités principales : des formations professionnelles universitaires, une pépinière d'entreprises et un espace de simulation virtuelle immersive pour pré-visualiser les travaux et aménagements nécessaires à l'adaptation de l'habitat, dans les situations de handicap et de la perte d'autonomie,
- Gestion d'une aire d'accueil et de promotion des activités économiques et touristiques dénommée "Aire des Monts de Guéret",
- Mise en œuvre des dispositifs financiers d'incitation à la rénovation des façades d'immeubles dans les périmètres définis par le règlement de la collectivité,
- Soutien financier à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonomes et collectifs,
- Conception, construction et exploitation d'un réseau d'eau industrielle,
- Étude et développement des commissions à très haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; et notamment l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte "DORSAL",
- Actions d'ingénierie visant à favoriser le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technologique sur le territoire communautaire,
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon Guéret,
- Création et gestion d'un tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques, lieu hybride en matière social, économique et culturel, avec un espace de travail partagé à la population, un Fab Lab, une salle de spectacle vivant et de conférence, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire,
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à la SCIC "InnoVill'âge",
- Aménagement, mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, installation, renouvellement et entretien du mobilier urbain attenants (poteau, abribus,...), signalisation horizontale et verticale des points d'arrêts,
- Réalisation d'études de diagnostic territorial foncier agricole,
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière,
- Aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires correspondant à la définition de l'article L 6323-3 du Code de la Santé Publique ou de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé au sens de l'article L. 1434-12 du même code,
- Aménagement et la gestion d'un Parc animalier en forêt de Chabrières,
- Création, aménagement et exploitation de gîtes ruraux ou hébergements légers de loisirs dans le cadre de hameaux ou de sites comprenant au moins 6 hébergements, et les hébergements de plein air attenants formant un seul ensemble de gestion,
- Gestion des sites touristiques sis aux lieux-dits Grand Pièce et Péchadoire sur la commune d'Anzême et sis aux lieux-dits Lavaud et Moulin du Prat sur la commune de Jouillat,
- Aménagement touristique de la Vallée de la Gartempe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- Création, aménagement, gestion, animation et entretien de la Station Sports Nature des Monts de Guéret comprenant les activités de randonnées, d'orientation, de Vélo Tout Terrain (V.T.T.), de cyclotourisme, de pêche, d'escalade, de vol libre, de triathlon, de trail, de canoë kayak, de paddle, de parcours acrobatique en hauteur, d'activités nautiques et aquatiques sur les sites d'Anzême et de Jouillat,
- Aménagement, gestion et entretien de l'arboretum situé en forêt de Chabrières sur la commune de Guéret,
- Étude, construction et gestion d'une fourrière canine chargée de récupérer les chiens et chats errants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- Soutien financier apporté à la SPA de la Creuse à la place des contributions des communes,
- Gestion d'un crématorium situé sur la commune d'Ajain,
- Élaboration et mise en œuvre d'un Agenda 21.



Direction de l'aménagement du territoire

Les services :

- Habitat
- Urbanisme
- Accueil des Gens du Voyage
- Politique de la Ville
- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Fibre

L'année 2024 a permis de finaliser le travail partenarial d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2024/2030. Document cadre des politiques locales d'habitat, cet outil permet :

- de poursuivre les actions déjà engagées sur notre territoire : embellissement de façades, assainissement, logements sociaux, lutte contre l'habitat indigne, énergie, adaptation des logements (handicap, vieillissement) ;
- de développer de nouveaux projets : lutte contre la vacance en centre-bourg, logements communaux.



Les missions du service

Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

Aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé :

- Opération d'incitation à la rénovation des façades ;
- Accompagnement technique et financier des projets de rénovation de logements vacants en centre-bourgs ;
- Programmes d'Intérêt Général départementaux (adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne et rénovation énergétique) : aides aux travaux et cofinancement de l'équipe d'animation Creuse Habitat ;

- Mise aux normes de l'assainissement non collectif ou raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de Guéret : financement de l'équipe d'animation SOLIHA et aides aux travaux.

Accompagnement technique et financier des communes dans leurs projets de rénovation de logements communaux.

Financement des projets de développement de l'offre locative sociale publique.

Les actions phares de 2024

La validation du Programme Local de l'Habitat 2024/2030 en septembre 2024 a permis à l'Agglo de se doter d'un outil de planification des politiques d'habitat. A travers 12 actions concrètes, l'EPCI accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation et les différents intervenants privés et publics du secteur dans l'amélioration de l'habitat et de la qualité de vie.

Le développement de l'habitat dans les centres-bourgs se poursuit. En 2024, l'ensemble des communes de l'Agglo est doté d'un périmètre

spécifique d'intervention. L'opération façades (7 projets accompagnés pour 22 000 € de subventions) est maintenant accompagné par le dispositif de lutte contre la vacance (2 dossiers accompagnés pour 10 400 € de subventions).

L'accompagnement des propriétaires du centre-ville de Guéret se poursuit dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) : Lutte contre l'habitat dégradé, rénovation énergétique, rénovation des façades. Ce travail est réalisé par l'opérateur SOLIHA,

en partenariat avec les acteurs de l'habitat (ANAH, Action logement, Banque des territoires, etc.).

L'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées avec le subventionnement des travaux d'adaptation des logements (salles de bain, monte-escaliers, etc.) continue d'être un axe fort avec plus de 40 ménages accompagnés.

Les chiffres clés de 2024

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
262 000 €	162 000 €
recettes fonctionnement	recettes investissement
69 000 €	10 000 €

Subventions engagées par l'Agglo

200 000 €

sur les dispositifs de soutien à l'habitat privé dont 50 000€ sur l'aide à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap et 85 000 € sur le centre-ville historique de Guéret.

Financements accordés

23 000 €

pour la rénovation de deux logements communaux à Jouillat et un à Gartempe.

Les perspectives 2025

- Poursuite de l'OPAH-RU du centre-ville de Guéret qui entre dans sa dernière année de mise en œuvre dans la mouture actuelle. 2025 sera donc une année de réflexion sur les nouveaux dispositifs à développer.

- Animation de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) du centre-ville de Guéret qui va entrer dans la phase d'enquête parcellaire

- Poursuite des dispositifs d'aide à l'habitat dans le cadre du nouveau Pacte territorial France Rénov Creuse à compter du 1^{er} juillet 2025.

- Continuité du déploiement des actions du Programme Local de l'Habitat 2024/2030 :
 - Accompagnement technique aux communes pour la rénovation, le subventionnement et la mise en location de logements communaux,
 - Accompagnement technique aux propriétaires pour la lutte contre le logement vacant en centre-bourg,

- Travail Partenarial pour la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement pour le logement social.

Le service urbanisme a conservé une activité particulièrement fournie en 2024 en assurant :

- l'achèvement des deux révisions générales des PLU de Saint-Fiel et de Sainte-Feyre ainsi que deux nouvelles procédures d'adaptation du PLU de Guéret,
 - la consultation pour choisir les Bureaux d'Etudes qui seront chargés d'accompagner l'Agglomération pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale,
 - la participation aux travaux en matière de planification :
 - départementale (étude de préfiguration d'un ou plusieurs Schéma de Cohérence Territorial : SCOT),
 - régionale (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires : SRADDET),
 - nationale : prise en compte des objectifs de sobriété foncière : vers le « Zéro Artificialisation Net » d'ici 2050,
 - l'instruction de 730 autorisations d'urbanisme (AU) sur les 20 communes adhérentes et le conseil en amont sur les projets de développement économique et touristique (projet sur Saint-Vaury).
- En revanche, la mise en place de la dématérialisation de l'enregistrement et de l'instruction des AU n'a pas pu se déployer comme prévu.



© Paul Brennan de Pixabay

Les missions du service

Le Service Urbanisme accompagne les élus dans la traduction spatiale et réglementaire dans les documents d'urbanisme du projet de territoire de l'Agglo. Celui-ci prévoit un développement équilibré favorisant l'accueil de population et le développement d'activités sur le territoire. Ses missions s'organisent à travers l'évolution des documents d'urbanisme (14 procédures engagées depuis 2016), la mise en place d'outils d'interventions foncières et l'instruction des Autorisations d'Urbanisme pour le compte des vingt communes* du territoire qui adhèrent au Centre Instructeur Mutualisé.

*La DDT poursuit l'instruction de toutes les Autorisations d'Urbanisme pour les communes de Gartempe, Saint-Éloi, Mazeirat, Peyrabout et Glénic.

Les actions phares de 2024

Action 1 : L'approbation des révisions générales des PLU de Sainte-Feyre et de Saint-Fiel.

Action 2 : L'approbation de deux nouvelles procédures d'adaptation du PLU de Guéret.

Action 3 : Le lancement de la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le choix des bureaux d'études.

Action 4 : Les réflexions engagées sur l'opportunité d'un SCOT à

l'échelle départementale et la mise en œuvre du principe de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050.

Les chiffres clés de 2024

Budget du Centre Instructeur Mutualisé

coût de fonctionnement maîtrisé

85 K€/an

Permis de construire

138

dont 22 nouvelles maisons autorisées

Projets d'installations photovoltaïques

105

dont 15 sur des bâtiments agricoles

Permis d'aménager

3

Les perspectives 2025

- Lancement du diagnostic pour l'élaboration du PLU à l'échelle de l'Agglomération.
- Approbation de l'adaptation du PLU de Saint-Fiel.
- Mise en place de la dématérialisation des AU dans les 20 communes adhérentes.
- Élaboration d'un observatoire foncier et de l'habitat (en lien avec le Programme Local de l'Habitat de l'Agglo).

L'Accueil des Gens du Voyage a connu des situations contrastées sur les communes de l'Agglomération en fonction des sites ou des populations accueillies.

Si l'Aire Permanente d'Accueil a permis d'accueillir les familles sur le site du « petit bénéfice », la fréquentation est restée relativement faible et très variable sur l'ensemble de l'année : de 6 % au mois d'août à 37 % au mois de septembre. 60 familles ont été accueillies durant l'année représentant une population de 222 personnes.

Parallèlement et dans la poursuite de la situation observée en 2022 et 2023, certaines communes de l'Agglomération ont subi l'installation illégale de plusieurs groupes dits de « Grand Passage » sur la ville de Guéret (stades Andrivet ou Gibard) ainsi qu'à Saint-Sulpice-le-Guérotois.

Ces situations sont en passe d'être résolues grâce à l'aménagement d'une Aire de Grand Passage d'une capacité d'accueil de 80 familles itinérantes. Les travaux ont démarré à l'automne.

À noter que cet équipement sera financé par l'Etat à hauteur de 80 % et par l'ensemble des intercommunalités creusoises pour un montant estimatif de 540 000 €.



Travaux Aire de Grand Passage

Les missions du service

Gestion de l'Aire Permanente d'Accueil :

- Suivi de la gestion quotidienne, confiée à la société « L'Hacienda » : occupation, paiement des séjours, gestion des incivilités et dégradations,
- Programmation des travaux de réparation et/ou d'amélioration du site,
- Coordination et partenariat avec le gestionnaire et les acteurs locaux (sécurité publique, travailleurs sociaux, écoles, etc.).

Participation à la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage qui traite des problématiques des grands passages ou de la sédentarisation à l'échelle du département.

Aménagement d'une Aire de Grand Passage pour accueillir les groupes qui circulent du printemps à l'automne.

Les actions phares de 2024

Action 1 : Approbation du Schéma en janvier 2024 par arrêté conjoint de l'Etat et du Département prévoyant la création d'une Aire de Grand Passage sur le territoire de l'Agglomération.

Action 2 : Aménagement de l'Aire de Grand Passage : acquisition des terrains, conception du projet d'aménagement par les services techniques de l'Agglo et démarrage des travaux de terrassement et de viabilisation à partir de l'automne. L'aménagement et la gestion de cet équipement sur le territoire de l'Agglo ont été actés dans le cadre

de la validation du nouveau schéma pour la période 2024-2029.

Ce schéma a également validé l'engagement financier de tous les EPCI du département sur la création de l'équipement et sur sa gestion annuelle. Celle-ci a été confiée au prestataire de services qui gère l'Aire Permanente dans le cadre d'un nouveau marché de prestation de services.

Action 3 : mise en place d'un partenariat avec la mission tzigane de l'UDAF pour le suivi et l'accompagnement des familles

sur l'Aire Permanente d'Accueil.

Cela s'est traduit par l'accueil de 60 familles tout au long de l'année représentant 2 186 nuitées, soit une diminution de 6 % par rapport à 2023. Pour autant, et compte tenu de la taille de l'équipement (15 emplacements), le taux de fréquentation annuel ne dépasse pas 22 %. L'occupation reste saisonnière, de l'automne à la fin de l'hiver (57 % d'occupation) même si l'on constate la sédentarisation de 2 ou 3 familles. La majorité des familles accueillies conserve un ancrage territorial local.

Les chiffres clés de 2024

Taux de remplissage global

22 %

Stationnements illicites

4

Sédentarisation

2 familles

Les perspectives 2025

- Fin des travaux d'aménagement de l'Aire de Grand Passage et ouverture pour le printemps pour l'accueil des groupes itinérants.
- Formalisation du partenariat intercommunautaire pour le financement de l'aménagement et la gestion de l'Aire de Grand Passage avec l'ensemble des EPCI creusoises.
- Renforcement de la collaboration avec les services d'accompagnement social (Mission tzigane, UTAS, etc.).

Le nouveau contrat de ville a été signé par les 20 partenaires du territoire. Avec une géographie agrandie vers le secteur Allende, le Collège Martin Nadaud et le centre-ville, l'Agglo et ses partenaires ont 6 ans, jusqu'en 2030, pour relever tous les défis de l'accompagnement social vers l'emploi, et de la poursuite de l'aménagement urbain du quartier. Les actions de retour à l'emploi se sont poursuivies et l'Agglo est devenue un acteur majeur, avec le service public de l'emploi, dans cette dynamique.



Rencontre avec des chercheurs d'emploi du quartier - "Un patron dans ma ville"

Les missions du service

Animation, coordination et évaluation du contrat de ville du Grand Guéret.

Élaboration et rédaction de tous les documents stratégiques du contrat de ville.

Animation et coordination des réunions avec l'ensemble des partenaires.

Mise en place des outils d'évaluation des politiques mises en œuvre sur le territoire qui permettront de mesurer la réduction des inégalités et de la pauvreté.

Élaboration et suivi de l'appel à projet, suivi et accompagnement des porteurs.

Les actions phares de 2024

Cité de l'emploi

• **Accompagnement vers l'emploi :** La deuxième année a porté ses fruits en matière d'accompagnement à l'emploi. Le nombre de personnes suivies est passé à 66 en fin d'année 2024, soit 23 % du nombre total de demandeurs d'emploi. Le succès se confirme également avec une partie des suivis qui ont pu être remis en emploi et accompagnés auprès de leurs nouveaux employeurs. Aussi, ce sont 39 sorties positives qui illustrent cette réussite : emploi, stages, retours en formation, création d'entreprises. Compte tenu de cette réussite, la mission se poursuit en 2025 et 2026.

• **Restaurant solidaire :** Le CCAS de la ville s'est emparé du projet, et a souhaité améliorer son offre de service, auprès du grand public, mais tout en conservant son cœur de cible : les plus précaires. Un groupe de travail d'usagers a travaillé avec les partenaires pour affiner les contours du restaurant, et un restaurateur professionnel a apporté son concours et son

expérience pour orienter le CCAS vers une offre qualifiée. Tous ces éléments ont conduit le CCAS à élaborer une stratégie de dynamisation de son restaurant social pour aller vers les objectifs du restaurant solidaire. Son ouverture est prévue au troisième trimestre 2025.

• **Garde d'enfants :** La Mutualité Française Limousine a poursuivi ses travaux d'étude en vue de la création d'un tiers-lieu de l'enfance. Les premières réalisations envisagées étaient une maison des 1 000 premiers jours, une crèche d'entreprises avec le label AVIP, la mise en place d'un dispositif spécifique pour les horaires atypiques. Compte tenu de la démographie des nouveaux-nés et des projets naissants sur Guéret, il s'avère que le projet a été revu à la baisse, pour se concentrer sur es horaires atypiques dans un premier temps.

La cité éducative : En septembre 2024, à l'initiative de l'État, la Ville

et l'Éducation Nationale ont porté un projet de labellisation « cité éducative » pour le quartier. Au travers de ce dispositif, il s'agit de conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Ce dispositif concerne les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

Quartier 2030 : 6 ans devant nous !

À l'issue de la phase de bilan et de la consultation des habitants, une longue période de rédaction s'en est suivie, notamment au travers de temps de travail avec tous les partenaires concernés. La validation du nouveau périmètre de travail est intervenue en début d'année, et ce dernier englobe désormais les poches de pauvreté du centre-ville, le secteur Allende et le Collège Martin NADAUD. **Le 19 décembre 2024, les habitants du quartier ont pu accueillir à Brésard les 20 signataires du Contrat pour l'officialisation de la mise en route de « Quartier 2030 ».**

Les chiffres clés de 2024

Budget

dépenses fonctionnement

13 000 €

pour l'appel à projet

100 000 €

pour les actions Cité de l'Emploi

recettes fonctionnement

0 €

pour les actions Cité de l'Emploi

Accompagnement à l'emploi

66 chercheurs d'emploi accompagnés
dont 39 sorties positives

Contrat de ville

20 signataires

878 000 €

de projets déployés sur le territoire

183 000 €

d'aides de l'État

233 000 €

de valorisation par la Ville

14 000 €

de participations de Creusalis

34 000 €

de participations de la CAF

Les perspectives 2025

L'année 2025 signera une nouvelle dynamique. Le 19 décembre 2024, les habitants du quartier ont pu accueillir à Brésard les 20 signataires du Contrat pour l'officialisation de la mise en route de « Quartier 2030 ».

Il conviendra de finaliser les projets Garde d'enfants et Restaurant solidaire, mais également de conforter le rôle de l'Agglo sur le retour à l'emploi des habitants du quartier, tout en associant désormais davantage les entreprises du territoire dans la recherche de postes disponibles.

Cette nouvelle mouture du Contrat sera également l'occasion de repartir sur une nouvelle dynamique de communication de l'ensemble des opérations concourant au bien-être des habitants.

2024 a été l'année de finalisation du plan climat et de démarrage des premières actions nouvelles qui en découlent. La réalisation de la liaison cyclable Guéret — Saint-Fiel a été la première réalisation majeure du schéma vélo.



Les missions du service

Mettre en œuvre et animer le plan climat.

Animer les dispositifs financiers liés.

Assister les communes membres dans leurs projets.

Développer les énergies renouvelables sur le territoire dans le but de produire chaque

année avec des énergies renouvelables autant d'électricité que le territoire en consomme.

Réduire la consommation énergétique du territoire.

Augmenter l'usage du vélo sur le territoire.

Les actions phares de 2024

Réalisation de la liaison cyclable Guéret - Saint-Fiel : Cette liaison permet ainsi aux habitants de venir travailler à vélo en 5,7 km en évitant la D940, route à fort trafic. Les travaux ont consisté en le réaménagement de chemins et routes existants pour limiter les impacts environnementaux. L'itinéraire choisi dessert le village de Laschamps de Chavanat, traverse le parc photovoltaïque et emprunte l'ancienne voie ferrée de La Châtre.

Élaboration du plan climat : le programme d'action de l'Agglomération sur les 6 ans à venir a été construit en concertation avec tous les partenaires qui l'ont souhaité. Les axes qui ressortent de ce travail sont les suivants :

- Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous,
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire,
- Rendre les bâtiments économes en énergie et adaptés au changement climatique,
- Mettre en place une mobilité durable,

- Améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles.

Audit de tous les services de l'Agglo sur les référentiels « Climat Air Énergie » et « Économie circulaire » de l'ADEME. Ces audits ont permis de mettre en lumière toutes les actions mise en œuvre par les services de l'Agglomération. Les auditeurs ont également pu formuler des pistes d'amélioration qui devront être mises en place d'ici à 2026, date du prochain audit.

Les Journées Nationales de la Réparation ont été organisées en octobre pour mettre en lumière les acteurs de la réparation présents sur le territoire. Ainsi, Recyclabulle, Co'ordi et le FabLab de La Quincaillerie ont ouvert les portes de leurs ateliers pendant deux journées pour montrer au public leurs activités de réparation d'objets du quotidien (vélos, meubles, informatique, téléphones, pièces de réparation en impression 3D, etc.).

Lancement de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communautaire : L'Agglomération a été lauréate d'une subvention qui permettra, sur 3 ans de recenser et de mettre en valeur la biodiversité présente sur

notre territoire. Pour ceci, plusieurs acteurs naturalistes interviendront et des événements seront organisés pour le grand public et le public scolaire.

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : Devant le grand nombre de sollicitations reçues sur le territoire, un bilan du développement des énergies renouvelables a été établi. Les premières orientations stratégiques ont été formulées pour orienter les porteurs de projets vers les espaces déjà artificialisés et ainsi éviter l'artificialisation des terrains agricoles, naturels et forestiers. Ce travail sera à poursuivre en 2025 pour officialiser ces décisions.

Société citoyenne de développement des énergies renouvelables : L'Agglo accompagne depuis plusieurs années un groupe de citoyens qui souhaitent développer les énergies renouvelables. En 2024 elle a ainsi soutenu l'étude de plusieurs projets notamment sur Guéret et Sainte Feyre. 2025 devrait voir la création de cette société citoyenne.

Les chiffres clés de 2024

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
105 000 €	145 000 €
recettes fonctionnement	recettes investissement
247 000 €	34 000 €

Les perspectives 2025

• Schéma vélo :

- démarrage de trois autres liaisons cyclables vers Bussière-Dunoise, Sainte-Feyre et le collège Martin Nadaud,
- service de location de vélos.

• Plan climat :

- lancement des premières animations biodiversité,
- alimentation en électricité photovoltaïque de la station d'épuration de Guéret,
- service d'accompagnement des particuliers pour leurs projets photovoltaïques.

Consécutivement à la reprise en main des déploiements des zones AMII par l'ARCEP, Orange a poursuivi son travail de déploiement sur le territoire communautaire.



Les missions du service

Assurer le suivi de la convention de déploiement avec Orange et sa bonne exécution sur le territoire.

Assurer le lien entre Orange et les communes du territoire, afin de faciliter les démarches administratives et/ou techniques pour le déploiement de la fibre.

Répondre aux demandes des usagers en matière de déploiement de la fibre.

Les actions phares de 2024

L'année 2024 a été consacrée à assurer le lien avec l'opérateur mais aussi avec les communes et les usagers. Bien que moins dynamique, la mission se poursuit, avec des interrogations de plus en plus précises de la part des communes et des particuliers. Les derniers raccordements sont en effet ceux qui ont été repoussés car plus complexes. Le rôle de l'Agglo a alors été d'assurer un rôle de médiateur et de facilitateur entre toutes les parties pour régler les problèmes rencontrés (élagage, regards sous chaussée, poteaux mal placés, etc.).

La nouveauté réside également dans la mise en place de la notion de « raccordable sur demande ». Cette procédure était attendue de longue date. Lorsqu'un local raccordable « sur demande » souhaite être raccordé à la FTTH, il doit le signaler au FAI (Orange, SFR, Free ou Bouygues Télécom) qu'il a choisi. Ce dernier fera alors appel à l'opérateur d'infrastructure (Orange Infrastructure) pour installer le point de branchement optique permettant au local d'être ensuite raccordé à la fibre.

L'opérateur d'infrastructure aura alors 6 mois pour réaliser cette installation.

Les chiffres clés de 2024

Nombre de prises déployées

18 698

Taux de réalisation

91,57 %

Nombre de prises raccordables
à la demande (RAD)

854
soit 2,14 %

Demandes de RAD effectués
par les usagers

424
soit 50 % des logements en statut
RAD

Les perspectives 2025

L'Agglo continuera à accompagner les usagers et les communes dans leurs demandes auprès d'Orange.



Direction du développement local collaboratif

Les services :

- Tiers-lieu « La Quincaillerie »
- Europe / Leader / Coopération

En 2024, La Quincaillerie a renforcé sa présence sur le territoire avec l'extension des actions de médiation numérique dans plusieurs communes de l'agglomération. Le FabLab s'est distingué par des projets innovants et utiles. Les rencontres Kiff ont favorisé l'échange entre publics variés. Les Journées Portes Toujours Ouvertes et une programmation artistique riche ont confirmé le rôle central du lieu dans la vie locale. Enfin, l'opération Noël Solidaire a battu un nouveau record.



Les missions du service

Favoriser et développer les usages pratiques des nouveaux outils de production numériques (imprimante 3D, découpe laser, brodeuse numérique, etc).

Fédérer autour de ces pratiques innovantes les acteurs locaux de l'éducation populaire, les médias associatifs locaux et la population.

Développer un lieu unique de création collaborative ouvert à tous, mettant à disposition des compétences et du matériel en libre accès et/ou prêt.

Mettre à disposition de la population et des nouveaux arrivants un espace de coworking

sur le territoire. Inviter les entreprises, comme les télétravailleurs, les associations et les étudiants, à déployer leurs activités dans un cadre convivial, collaboratif et dans le respect d'un choix de vie.

Croiser les médias associatifs locaux [Polymédia Local de Proximité] dans le but de leur apporter un soutien transversal et leur donner un accès diversifié au travers d'autres canaux de diffusion. Cela permet la mutualisation de moyens humains, techniques et technologiques.

Enfin, un tel lieu a également pour ambition de proposer au territoire un espace dynamique, transversal et intergénérationnel participant à la dynamisation de la cité.

Les actions phares de 2024

Poursuite des actions de médiation numérique avec notamment l'augmentation des interventions dans les communes de l'Agglo, comme Saint-Vaury, Savennes, Saint-Fiel, Ajain et Saint-Léger-le-Guérois. Les demandes dans l'accompagnement administratif restent un des services les plus sollicités par les publics fragiles du quartier prioritaire ou non.

Le FabLab a poursuivi ses projets avec notamment la création d'une boîte escape game mais aussi pour répondre à des demandes externes comme la réparation de pièces cassées pour particulier ou non avec une moyenne de 2 pièces par semaine.

Poursuite du projet Kiff : Deux nouvelles dates ont été organisées en 2024 autour de thématiques

de société. Chaque rencontre a rassemblé une vingtaine de personnes lors de la conférence, suivie d'un atelier le lendemain matin réunissant 5 à 6 participants. La diversité des profils présents a permis une véritable rencontre entre des univers très différents, favorisant l'échange et l'ouverture.

Projet SCIC : Après une étude économique, menée avec l'appui de la CRESS Nouvelle-Aquitaine, il est apparu que la transformation du modèle économique aurait pour conséquence la fin d'un service public et une hausse significative des coûts pour les structures associatives utilisatrices, compromettant leur pérennité. Le choix a donc été fait de valoriser autrement les dynamiques du lieu, à travers une **étude d'utilité sociale**.

Suite aux succès rencontrés en 2022 et 2023, **l'opération « Noël Solidaire » a été reconduite**. L'objectif : offrir un cadeau à une personne en situation de précarité. En 2024, plus de 200 colis ont été collectés et remis au Comité d'Accueil Creusois, qui s'est chargé de leur distribution auprès de ses bénéficiaires.

Les Journées Portes Toujours Ouvertes des Tiers-Lieux. À l'occasion de cet événement régional, La Quincaillerie a organisé des visites ainsi qu'un temps d'échange dédié à l'économie sociale et solidaire, à destination des élus de l'Agglo. Cette initiative a permis à de nombreuses personnes – dont certaines franchissaient la porte pour la première fois – de découvrir la richesse des activités proposées au sein du tiers-lieu.

Les chiffres clés de 2024

Budget		Evènements	Structures
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	12 concerts	35 domiciliées
288 000 €	6 000 €	1 résidence de groupe	124 usagères
		2 danses	
recettes fonctionnement	recettes investissement	31 ateliers d'arts plastiques	Fréquentation hors évènements
140 000 €	31 000 €	21 ateliers d'écriture	150 visites par jour
		9 ateliers clown	
		6 spectacles théâtre, magie, drag	Ouverture par semaine
		11 expositions	45 h pour le grand public
			53 h pour les pros

Les perspectives 2025

• L'accueil en octobre 2025 d'Octobermake, la rencontre nationale des FabLabs. Cet événement sera coorganisé par le Réseau français des FabLabs et La Quincaillerie qui héberge le siège social de ce réseau depuis 10 ans, date anniversaire aussi pour ce dernier.

• En mars 2025, La Quincaillerie fêtera ses 10 ans en revenant sur

une décennie d'expérimentations, à travers la publication de son étude d'utilité sociale menée avec la CRESS. L'événement proposera aussi des temps d'échange autour des enjeux propres aux tiers-lieux, ainsi que des moments conviviaux portés par les associations résidentes de la Quincaillerie.

• Renouvellement des deux postes de conseillers numériques, assurant la continuité des actions d'accompagnement auprès des publics du territoire.

• Face à la montée en puissance des usages, une réflexion collective sur l'agrandissement de la Quincaillerie débutera, afin de mieux répondre aux besoins du territoire et aux dynamiques portées par le lieu.

• La programmation culturelle et les initiatives solidaires seront reconduites et enrichies, affirmant la vocation inclusive et fédératrice de la Quincaillerie.

Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, 13 opérations sont présélectionnées : boulangerie, sites de santé, salle socio-culturelle, micro-crèche, hébergements touristiques, activités de pleine nature et aménagement de réseau viaire pour un montant représentant 37 % de l'enveloppe totale du territoire de Guéret soit 698 174 €.

Dans le cadre du contrat de développement et de transitions de la région Nouvelle Aquitaine, sur 30 projets inscrits, 3 projets sont accompagnés pour un total de 334 086 €.



Présentation sur site aux membres du GAL du Cheminement mobilité douce et sécurisation entre Pôle Santé et centre-bourg de Châtelus-Malvaleix

Les missions du service

Animer le programme européen LEADER « Liaisons en Actions du Développement Économique Rural » du Territoire de Guéret (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche), c'est :

- animer la vie du Groupe d'Action Locale et organiser ses différents comités ;
- rencontrer des nouveaux porteurs et les accompagner dans le montage de leurs projets et la gestion administrative de leurs demandes ;
- communiquer sur la stratégie et les actions menées par le GAL auprès des différents acteurs du territoire et de la Région Nouvelle-Aquitaine

- gérer le suivi financier de l'enveloppe du programme territorial ;
- évaluer et ajuster la mise en œuvre de la stratégie du territoire au fil de sa programmation.

Dans le cadre du contrat de développement et de transitions de la région Nouvelle Aquitaine, les missions de la cheffe de projet consistent à :

- Piloter et animer les comités du contrat avec la région ;
- Partir à la rencontre des élus et des acteurs du territoire, pour inventorier les actions menées et optimiser les financements des projets présentés en articulant les différents dispositifs d'aide identifiés ;
- Gérer le suivi du financement de l'ingénierie mise au service de la stratégie du contrat.

Les actions phares de 2024

Gestion et pré-instruction de 22 demandes de paiement en lien avec le suivi de la programmation 2014-2020.

Communication sur la nouvelle stratégie 2023-2027 : création d'affiches, rencontre des partenaires et de l'ingénierie en lien avec la stratégie, organisation de réunions d'informations aux quatre coins du Territoire, tournage d'une micro-

capsule et actualisation de la page LEADER du site.

Organisation de 3 comités : présélection et sélection.

Élaboration des bases du plan d'évaluation de la programmation 2023-2027.

Rencontre et accompagnement de 29 nouveaux porteurs et de 13 communes du territoire.

Mise en place d'un partenariat d'accompagnement des projets d'économie de proximité avec la cheffe de projet Développement économique et des projets de tourisme avec la directrice adjointe de Creuse tourisme.

Les chiffres clés de 2024

Budget

dépenses fonctionnement

90 000 €

dont charges de fonctionnement : coûts indirects, frais de missions et d'animation à la hauteur de 19 %

recettes fonctionnement

74 000 €

(LEADER, Contrat Région, et participation Communauté de Communes des Portes de la Creuse Marche)

Les perspectives 2025

- Clôture du programme 2014-2020 et rédaction du rapport final de 2014 à 2024 avec rétrospectives de tous les projets financés.
- Organisation d'un événement pour le Joli Mois de l'Europe.
- Mise en place d'un comité de suivi pour l'évaluation de la stratégie.
- Finalisation de la rédaction du plan d'évaluation général de la mise en œuvre de la stratégie 2023-2027.
- Accompagner les nouveaux projets d'économie de proximité et de tourisme en cours de maturité.



Direction de la petite enfance

Les services :

- Multi-accueil collectif et familial à Guéret
- Multi-accueil collectif à Saint-Vaury
- Micro-crèche à Saint-Fiel
- Relais Petite Enfance
- Lieu d'Accueil Enfants Parents

En 2024, la direction de la Petite Enfance a expérimenté un nouveau service dédié aux familles : le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).



Lieu d'Accueil Enfants Parents

Les missions du service

Organiser et mettre en œuvre la politique Petite Enfance validée par le Conseil Communautaire ainsi que piloter et évaluer les contrats Petite Enfance.

Assurer la promotion du service Petite Enfance sur le territoire communautaire.

Répondre aux besoins des familles en terme de garde

des enfants résidant sur le territoire de l'Agglo.

Gérer directement le multi-accueil à Guéret, le multi-accueil familial, la micro-crèche à Saint-Fiel, le multi-accueil à Saint-Vaury et le Relais Petite Enfance du Grand Guéret.

Assurer un rôle d'Observatoire de la Petite Enfance.

Les actions phares de 2024

Un service de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) a été expérimenté en 2024. Deux temps d'accueil puis un 3^e ont permis de recevoir 70 familles différentes accompagnées principalement d'enfants de moins de 6 ans au local du RPE, à la Ludothèque de la Ville de Guéret et à la Bibliothèque Multimédia. Un partenariat avec l'association 123Parents et le CAVL ANIMA a permis de créer une diversité des profils d'accueillant ce qui a pu

conduire à une mixité du public accueilli au LAEP.

L'expérimentation du service mutualisé référent santé et accueil inclusif s'est poursuivie sur l'année 2024. Le Directeur Adjoint Stéphane GRANGER en sa qualité d'Infirmier Puériculteur occupe toujours cette fonction. 14 établissements d'accueil de jeunes enfants ont bénéficié de ce service mutualisé ce qui leur permet de répondre à cette obligation légale.

Le Pôle Petite Enfance poursuit ses actions en matière de santé environnementale avec la formation de 3 agents aux ateliers Nesting. Il s'agit de mener des actions de sensibilisation en santé environnementale pour les parents, les enfants et les professionnels de la petite enfance.

Les chiffres clés de 2024

Budget		Demandes réceptionnées par le Relais Petite Enfance	Enfants accueillis
dépenses fonctionnement	dépenses investissement		
2 168 000 €	13 000 €	103	277 soit : 163 au Multi-accueil collectif à Guéret 22 au Multi-accueil familial 25 à la Micro-crèche à Saint-Fiel 67 au Multi-accueil collectif à Saint-Vaury
recettes fonctionnement	recettes investissement	Demandes réceptionnées par la coordinatrice	
1 662 000 €	0 €	96	
		Ateliers d'éveil proposés par le RPE	
		181	

Les perspectives 2025

- Élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.
- Mise en place d'ateliers Nesting.
- Pérennisation du service mutualisé du Référent santé et accueil inclusif départemental.
- Ouverture d'un temps LAEP hors de Guéret.
- Label crèche AVIP.



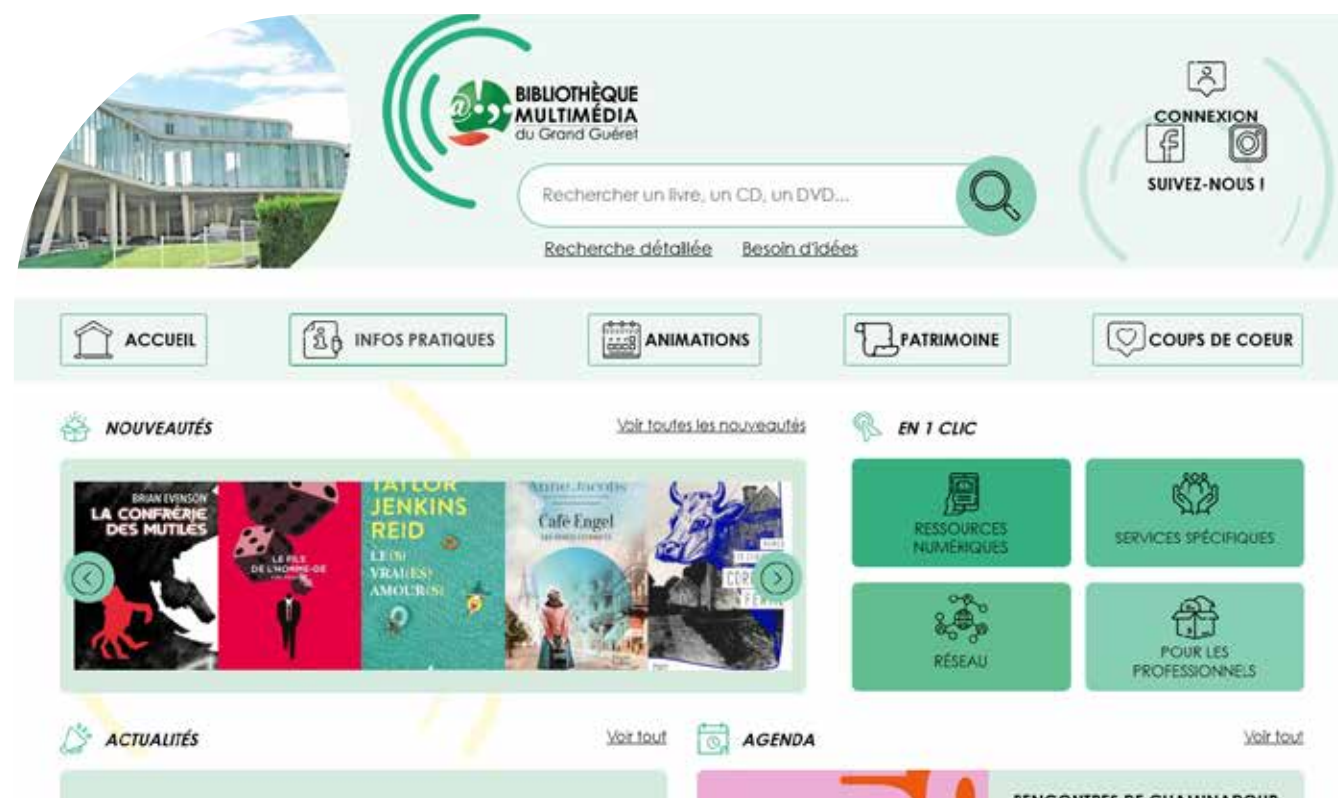
Direction de la lecture publique

Les services :

- Bibliothèque Multimédia
- Réseau de lecture publique

L'élaboration d'un projet d'établissement 2024-2028, validé en conseil communautaire en septembre 2024 a été l'élément phare de l'année écoulée, mobilisant l'ensemble de l'équipe et un comité de pilotage composé de bibliothécaires, de la directrice générale des services et de l' élu référent. L'année 2025 a également permis la formalisation de la politique culturelle de l'établissement, par la création d'une charte de l'action culturelle et la mise en place du partenariat avec la Quincaillerie, autour d'un fonds documentaire partagé baptisé « Malle à média ».

Des changements notables ont eu lieu au niveau de la programmation culturelle avec la création d'animations participatives (quizz, écoute musicale, jeux de société en partenariat avec la boutique Petit d'homme à Guéret, etc.) et le réseau de lecture publique a développé sa programmation, grâce à des expositions plus nombreuses et plus régulières.



Les missions du service

Développer la lecture sur le territoire.

Accueillir les différents publics dont les groupes scolaires du territoire autour de projets d'animation.

Animer au travers d'une programmation variée qui prend en compte la diversité des publics.

Travailler en partenariat avec les services et structures du territoire afin de **renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire.**

Créer la rencontre avec le public de façon à **faire de la bibliothèque à la fois un lieu de loisir, de réflexion et d'ouverture sur le monde.**

Palier l'inégalité d'accès à la culture et à la fracture numérique par une offre culturelle gratuite et un

travail de médiation autour de la programmation et d'une nouvelle offre numérique.

Redynamiser les territoires en amorçant une décentralisation de l'action culturelle dans la logique d'un travail en réseau (promenades littéraires, contes et lectures, « Saperlipetons », spectacles, concerts, lectures musicales, externalisation des spectacles de Coquelicotcontes, etc.).

Offrir un service de proximité aux usagers habitant hors de Guéret via le réseau de lecture publique, notamment grâce au portage à domicile et à la circulation des collections.

Palier la fracture linguistique à travers une offre de lecture spécifique ("Facile à lire, FLE, etc.).

Les actions phares de 2024

Élaboration du projet d'établissement 2024-2028, validé en conseil communautaire le 27 septembre 2024. Les objectifs du projet :

redynamiser l'équipement, renouveler la programmation culturelle, moderniser la communication et rendre la bibliothèque plus participative avec l'instauration d'un comité d'usagers.

Conception et mise en production du nouveau portail mettant bien en valeur les collections et la programmation de la BM (carrousel de nouveautés, modules de recherche plus poussés, bandeau d'actualité, meilleure valorisation de la programmation culturelle). Le nouveau site est plus dynamique.

Développement des actions en direction des publics empêchés avec :

- des interventions régulières dans l'EHPAD Anna Quinquaud,
- la mise en place d'ateliers de conversation en direction des publics allophone.

Participation de la BM au Goncourt des détenus, projet mené en partenariat avec le SPIP et l'éducation nationale. Restitution publique du projet dans l'auditorium de la BM en présence de l'écrivain Carole Martinez qui a permis au public de découvrir le travail et l'engagement de la bibliothèque

dans le développement de la lecture en milieu pénitentiaire.

Élargissement du réseau de lecture publique :

- Ouverture de la bibliothèque de Saint-Léger-le Guéretois (septembre) ;
- Réinstallation et réouverture de la bibliothèque de Saint-Yrieix-les-Bois (octobre) ;
- Préparation à l'ouverture des bibliothèques de Saint-Léger-le-Guéretois et de La Saunière.

Les chiffres clés de 2024

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
824 000 €	96 000 €
recettes fonctionnement	
11 000 €	

Prêts
136 446
sur l'ensemble des bibliothèques du réseau
Réservations
4 699

Lecteurs actifs
3 541

Les perspectives 2024

• Formaliser la politique documentaire et culturelle de l'établissement (charte de l'action culturelle et charte documentaire)

• Mettre en place le comité d'usagers dans le dernier trimestre 2025.

• Renforcer la médiation auprès du public en mettant en place des séances découverte de la BM dans le dernier trimestre 2025 dans le but de faciliter l'appropriation du lieu et des services par les usagers (utilisation du portail, visites d'expositions).

• Renforcer l'interconnaissance au sein de la collectivité en proposant des visites découvertes du fonctionnement et des contenus de la Bibliothèque Multimédia aux agents de l'Agglo.

• Renforcer les partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire au travers de l'animation.

• Renforcer la communication autour de la BM par :

- créer une page Instagram,
- créer une newsletter mensuelle.

• Dynamiser le réseau de lecture publique en s'appuyant davantage sur les bibliothèques relais ayant

un niveau d'activité plus important (fréquentation, nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, animations, accueil de classes).

• Renforcement de l'action culturelle dans les bibliothèques du réseau par la proposition régulière d'expositions itinérantes et de rencontres (lectures, ateliers, conférences...).

• Ouverture de la bibliothèque de La Saunière et de la bibliothèque d'Anzême (au deuxième semestre).



Direction des services techniques

Les services :

- Eau potable / assainissement collectif / eaux pluviales
- GEMAPI
- SPANC
- Bureau d'études
- Transports publics

Malgré les difficultés rencontrées pour renforcer les moyens humains nécessaires à poursuivre l'optimisation de ses missions, le service a su mettre en place un nouveau logiciel de gestion des usagers (facturation, suivi des interventions, préparation à la télérelève, etc.) et finaliser le renouvellement du marché de prestations de services Eau & Assainissement (marché attribué à SAUR pour un démarrage au 1^{er} janvier 2025).



Les missions du service

L'exploitation technique au quotidien des installations et ouvrages d'eau potable et d'assainissement

L'accueil et la gestion administrative des abonnés et usagers du service (abonnements/résiliations, réclamations, etc.) ainsi que la facturation

La programmation, la coordination et le suivi des interventions et prestations confiées à des tiers pour l'exécution des activités du service externalisées.

La mise en œuvre des moyens et actions nécessaires pour atteindre et respecter les obligations réglementaires qui s'attachent aux compétences transférées, à savoir :

- garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée en

tout point du réseau,
- obtenir des niveaux de rejets conformes en sortie des ouvrages d'assainissement.

En appui du Bureau d'études de la DST :

- chiffrer, programmer (PPI) et engager les marchés d'études et de travaux pour la pérennisation du patrimoine mis à disposition (notamment renouvellement de conduites) et pour les nouveaux équipements à créer (mise en conformité)
- Contrôler et gérer la mise en service de nouveaux ouvrages / nouvelles installations

Les actions phares de 2024

Mise en place du nouveau logiciel de gestion des abonnés par une application métier plus complète et performante faisant lien avec les interventions du service exploitation chez l'utilisateur.

Réalisation de la 3^e campagne de suivi de la présence du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée sur la base des résultats obtenus lors des dernières campagnes annuelles.

Renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée, notamment par des auto-contrôles réalisés par les agents d'exploitation sur les secteurs jugés sensibles (chlore résiduel, paramètres arsenic, cuivre, etc.).

Opérations de curage des lagunes de station d'épuration (Saint-Yrieix-les-Bois, Saint-Victor-en-Marche).

Les chiffres clés de 2024

Budget			
EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	dépenses fonctionnement	dépenses investissement
3 780 000 €	2 285 000 €	2 182 000 €	1 597 000 €
recettes fonctionnement	recettes investissement	recettes fonctionnement	recettes investissement
4 187 000 €	1 012 000 €	3 184 000 €	622 000 €
Abonnés		Vente d'eau et autres produits/services	Redevances assainissement et autres produits/services
13 696	8 291	4 056 000 €	2 733 000 €
du service de l'eau potable	du service de l'assainissement collectif		

Les perspectives 2025

- Déploiement de « l'agence en ligne » du nouveau logiciel OMEGA pour permettre à chaque abonné d'avoir un accès à son compte (gestion contrat, suivi règlements, consommations, etc.).

- Nouveaux recrutements permettant de structurer le service exploitation et de renforcer les équipes terrain.

- Optimisation du système de télégestion permettant de rapatrier et centraliser l'ensemble

des données des automates et accessible en consultation aux prestataires autorisés.

- Remplacement des moyens de télécommunication ancienne génération 2G par la technologie 4G.

- Nouvelle campagne de distribution de récupérateurs d'eau de pluie à plus grande échelle.

- Mise en place de systèmes de désinfection permettant d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau (Saint-Sulpice-le-Guérois, Saint-Eloi bourg).

- Lancement des travaux pour la réalisation des équipements de la mise à l'équilibre calco-carbonique du captage du Roudeau (réseau Saint-Vaury bourg) et du captage alimentant le Lycée professionnel Louis Gaston Roussillat à Saint-Vaury.

- Continuer la mise à jour réglementaire des différents diagnostics Eau et Assainissement.

L'étude « diagnostic et reprogrammation » pour l'élaboration d'un nouvel Accord de Territoire (nouveau nom des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques) Creuse aval 2025-2030 a été finalisée au cours de l'année 2024. Dans le cadre des Accords de Territoire (AT) sur la Creuse aval et la Gartempe amont 2025-2030, le service a pu :

- préparer et valider les programmes d'actions,
- élaborer les déclarations d'intérêt général,
- et réaliser les prospections terrain pour les futurs travaux inscrits dans les programmes d'actions.



Les missions du service

La mission du service « GEMAPI » concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération : la Creuse, la Gartempe et leurs affluents.

Les activités sont variées et consistent :
- au suivi des études préalables jusqu'à l'élaboration et la rédaction des contrats territoriaux,

- à la consultation des entreprises (mise en place et suivi des marchés publics),
- à la réalisation des dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil Départemental de la Creuse),
- à la communication et relations avec l'ensemble des acteurs et usagers des cours d'eau,
- aux visites et prospections de terrain,
- aux contrôles et suivis de chantier.

Les actions phares de 2024

Accord de Territoire Gartempe amont :

- Préparation de l'Accord de Territoire 2025-2030 : nombreuses réunions, prospections terrain, validation du programme d'actions, etc. ;
- Participation à la rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général pour le prochain contrat ;
- Préparation pour les travaux d'effacement d'un chapelet d'étangs (étude, information, médiation et concertation).

Accord de Territoire Creuse aval :

- Préparation de l'Accord de Territoire 2025-2030 : nombreuses réunions, prospections terrain, validation du programme d'actions, etc. ;
- Fin de l'étude diagnostic/ reprogrammation d'un nouveau contrat : externalisation à un bureau d'études (suivi important) ;
- Participation à la rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général pour le prochain contrat.

Travaux sur le ruisseau des Chers :
Préparation pour les travaux de confortement de berges (nombreux contacts avec le bureau d'études, les gestionnaires de réseaux, la DDT, etc.).

Suivi d'étiage : Suivi mensuel du niveau d'eau dans le ruisseau de la Siauve pour compléter les suivis déjà réalisés par l'Office Français de la Biodiversité en période estivale, dans le cadre de la gestion et préservation de la ressource en eau en période de sécheresse.

Les chiffres clés de 2024

Budget	
dépenses fonctionnement	recettes fonctionnement
86 000 €	306 000 €

Montant de la taxe GEMAPI
135 000 €

Les perspectives 2025

Accords de territoire (AT) :

- Signature des AT Creuse aval et Gartempe amont.
- Procédures de Déclarations d'Intérêt Général des deux AT (dépôts, enquêtes publiques et arrêtés).
- Début des actions des Phases 1 des deux AT (dont l'effacement du chapelet d'étangs).
- Préparation des futurs travaux des deux AT (prospections terrain, rencontres avec les riverains, etc.).

Autres actions :

- Restauration des berges du ruisseau des Chers à Guéret.
- Renouvellement du marché de travaux en rivières.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure en permanence le contrôle obligatoire des installations. En 2025, il a continué à effectuer le suivi des ventes immobilières pour inciter les acquéreurs d'immeubles à réaliser les travaux de réhabilitations lorsque l'obligation de remise aux normes était notifiée dans l'acte de vente.



Les missions du service

Contrôle des installations existantes

- Vérifier l'existence d'une installation, son bon fonctionnement et son entretien ;
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes, les risques avérés de pollution de l'environnement, et l'éventuelle non-conformité de chaque installation.

Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

- contrôle de conception et de bonne implanta-

tion des projets, afin de vérifier :

- l'adaptation de l'installation au type d'usage, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
- la conformité de l'installation envisagée au regard de la réglementation en vigueur ;
- contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement, afin :
 - d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
 - de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

Les actions phares de 2024

Contrôle des installations :

- 73 contrôles de conception d'installations neuves ou à réhabiliter ;
- 64 contrôles de bonne exécution des travaux avant remblaiement ;
- 135 contrôles de bon fonctionnement préalables à des ventes immobilières ;
- 4 contrôles « diagnostics » ;
- 71 visites de conseils auprès des usagers.

Suivi des ventes immobilières :

Depuis 2011, en cas de non-conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière, l'acquéreur

doit faire procéder aux travaux de mise en conformité de ce dernier dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Afin d'inciter les propriétaires à réaliser les remises aux normes, la collectivité a instauré depuis 2018 une pénalité financière, comme le permet l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique :

- dont le montant est équivalent à celui de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, majoré de 100 % (soit 180€) ;
- à facturer annuellement jusqu'à obtention par le propriétaire d'une attestation de conformité des travaux délivrée par le SPANC.

Cette pénalité n'est facturée

qu'après l'envoi de plusieurs courriers de rappels aux usagers concernés par l'obligation. Pour 2024, 275 pénalités financières ont été facturées.

Révision du règlement de service

afin d'augmenter le taux de majoration de la redevance de contrôle pour l'application des pénalités financières.

Fin de la numérisation des rapports de contrôle depuis la création du service et insertion dans la base de données.

Veille technique et réglementaire pour assurer une cohérence entre ses actions et les évolutions perpétuelles du contexte juridique.

Les chiffres clés de 2024

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
66 000 €	1 200 €
recettes fonctionnement	
89 000 €	

Nombre de dispositifs contrôlés depuis la création
5 504

Nombre d'installations conformes ou satisfaisantes
38 %

Les perspectives 2025

L'objectif pour l'année 2025, en plus de la réalisation des contrôles obligatoires, est de continuer le suivi des ventes immobilières et d'inciter les acquéreurs d'habitations à réaliser les travaux réglementaires quand cela s'avère nécessaire. À cet effet, il a été décidé d'augmenter les pénalités financières (+94 €) et de diminuer les redevances de contrôles des installations à réhabiliter (-50 %).

Le bureau d'études fait preuve d'une large polyvalence, intervenant sur de nombreux domaines d'activité de la collectivité, tels que les projets de voirie, de bâtiments, ainsi que ceux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement. La charge de travail reste particulièrement soutenue dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

De nombreux projets ont été réalisés, aménagements trottoirs Rue Henri Rol-Tanguy, construction d'une aire de Grand Passage, restructuration de la route d'accès au Parc Animalier, réhabilitation de la piscine de Guéret, opérations structurantes pour la production et traitement de l'eau potable, remplacement de canalisations en assainissement et en eau potable et bien d'autres.



Les missions du service

Les missions du bureau d'études s'articulent autour des projets définis par l'Agglo. Sa mission principale est la **maîtrise d'œuvre interne, avec la préparation des projets, leurs mises en concurrence, puis leurs exécutions tout en ayant un suivi financier rigoureux**. Les domaines de compétences du bureau d'études sont nombreux, ils peuvent être autour des projets de voirie/vrd, bâtiments et infrastructures ainsi que les renouvellements des réseaux d'eau potable et d'assainissement mais aussi les besoins structurels nécessaires à leur exploitation.

Le bureau d'études est chargé également du **suivi des maîtrises d'œuvre externes** (cabinets d'études, architectes, etc.). Il est très souvent le représentant du maître d'ouvrage, pour le contrôle et l'accompagnement technique des projets de l'Agglo.

Le service **assure également l'aspect réglementaire des demandes et réponses pour les Déclaration de Travaux (DT et DICT)**, ainsi que les accords techniques sur les voiries communautaires.

Son rôle de transversalité sur les services de l'Agglo fait qu'**il construit et développe le SIG** (Système d'Information Géographique), en recueillant, stockant, avec analyse, l'ensemble des données des différents services de la collectivité. Ceci permet l'élaboration de cartes, de bases de données sur des thématiques diverses, donnant lieu à une superposition de l'ensemble des données. Ce SIG communautaire est en constante évolution et s'enrichit en permanence. Le bureau d'études est également garant de la dépense et gestion énergétique des équipements et bâtiments de l'Agglo, mais aussi des installations liées au fonctionnement des régies d'eau potable et d'assainissement.

Les actions phares de 2024

Aménagement trottoirs rue Henri Rol-Tanguy, en prolongement de la rue Roger Magnard réhabilitée précédemment : continuité piétonne et installation de traversées piétonnières.

Construction d'une Aire de Grand Passage : mise en place de bornes et points de raccordement en eau potable et électricité, et réalisation d'une aire de dépotage pour l'assainissement. Ces équipements sont déployés sur 80 emplacements. Une voie de circulation en bicouche permet de desservir l'ensemble des emplacements et un espace dédié à l'installation d'un chapiteau pour les rassemblements a été créé.

Reprise de la voie du Parc Animalier 2^e phase dans l'objectif d'améliorer l'accès au site : des travaux de réfection ont été réalisés sur la section de voirie utilisée pour la sortie des visiteurs, longue de 1,89 km.

Réhabilitation de la piscine de Guéret :

- Le renforcement du gros œuvre, notamment des poutres des portiques, avec un système de précontrainte additionnelle, ainsi que la remise en état des systèmes de traitement d'eau ;
- La remise en état fonctionnelle de l'équipement (électricité, plomberie, ventilation, contrôle

d'accès) et la mise en service validant la conformité réglementaire ;

- L'installation d'un dispositif de surveillance continue de la stabilité du bâtiment pendant toute la durée d'exploitation.

Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement avenue du Poitou à Guéret : 1 330 mètres de canalisation en fonte DN150 ont été renouvelés et 1 100 mètres de branchements d'abonnés ont été repris. Cette opération vise à fiabiliser la distribution d'eau potable et à réduire les pertes en réseau.

Concernant l'assainissement, 410 mètres de réseau ont été renouvelés en grès, avec la reprise de 400 mètres de branchements. L'utilisation du grès permettant une plus longue pérennité des ouvrages. Ces travaux permettent une meilleure gestion des eaux usées et une réduction des risques d'infiltration ou de débordement.

Étude diagnostique du réseau d'assainissement de Guéret : Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente pour la gestion de l'assainissement sur la commune de Guéret. Une étude prioritaire, inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été lancée. Cette étude,

élargie au zonage des eaux pluviales à la demande de la DDT, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, vise à établir un schéma directeur d'assainissement. Elle permettra de mieux connaître l'état du réseau, d'identifier les intrusions d'eaux claires parasites, et de planifier les travaux de mise en conformité. L'étude, d'une durée estimée à 20 mois, comprend sept phases : état des lieux, étude du milieu naturel, campagnes de mesures, modélisation hydraulique, investigations complémentaires, synthèse, et élaboration du schéma directeur.

Renouvellement du réseau d'eau potable à Faucoutance à Saint-Éloi en réponse à la détection de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée, substance classée comme cancérigène. L'opération a permis le remplacement de 1 100 mètres de canalisation en PEHD (polyéthylène haute densité), matériau inerte et conforme aux normes sanitaires actuelles. Cinq branchements d'abonnés ont également été repris dans le cadre de cette intervention. Ces travaux visent à garantir la qualité sanitaire de l'eau potable distribuée et à sécuriser durablement l'alimentation en eau du hameau.

Les chiffres clés de 2024

Budget	
dépenses fonctionnement	dépenses investissement
256 000 €	8 000 €

Les perspectives 2025

Plusieurs projets sont inscrits pour le budget 2025 :

- l'aménagement de voirie et de gestion des eaux pluviales sur l'avenue du Bourbonnais,
- la création d'une nouvelle station de traitement de l'eau potable sur le

captage du Roudeau à Saint-Vaury,

- la réhabilitation de la rue de Puychauvaud à Sainte-Feyre (Intermarché-Aldi),

- la continuité de la sécurisation du Parc Animalier,

- le remplacement de la GTC de la Bibliothèque assurant la gestion globale des installations techniques du bâtiment,

- la réalisation des bassins de régulation des eaux pluviales du PI Cher du Cerisier et de l'avenue du Bourbonnais,

- la réhabilitation de la salle du Conseil au siège de l'Agglo,

- la construction du Centre Aquatique.

Une année 2024 de transition qui a vu la mise en place des actions de l'étude d'optimisation sur l'ensemble de notre réseau de transports en fin d'année et qui permettra au budget annexe transport de se maintenir en autonomie.



Les missions du service

Gestion du service Transport :

- Réseau urbain de l'Agglo
- Réseau de transport à la demande sur le territoire de l'Agglo
- Réseau de transport scolaire.

Expertise pour l'amélioration globale de l'offre de transport :

- Coordonner et superviser le bon fonctionnement du réseau de transport

- Proposer des améliorations du service (urbain et scolaire)
- Mettre en place des enquêtes de fréquentation, de contrôles

Superviser la gestion comptable du service :

- Contrôler les factures
- Contrôler l'exécution du service effectué par notre prestataire
- Suivre le Versement Mobilité
- Préparer le budget annuel
- Monter des dossiers de subventions

Les actions phares de 2024

Validation de l'étude d'optimisation réalisée par le bureau d'études Inddigo par le comité des partenaires et les instances communautaires.

Mise en place d'un nouveau réseau de transport urbain au second semestre.

Création d'un réseau de Transport À la Demande sur la ville de Guéret également au second semestre.

Renouvellement sur un an du marché de transport à la demande en milieu rural avec l'entreprise « LDT Transports ».

Réalisation d'une première phase d'entretien du mobilier urbain.

Les chiffres clés de 2024

Budget		Fréquentation service régulier urbain	Fréquentation service régulier transport scolaire
dépenses fonctionnement	dépenses d'investissement	72 036 montées	495 inscriptions
1 684 000 €	201 000 €		année scolaire 2023 - 2024
recettes fonctionnement	recettes d'investissement	Fréquentation Transport à la demande	
2 175 000 €	0 €	12 706 missions	

Les perspectives 2025

- Réaliser une étude visant à choisir les futurs modes de gestion des services de transports afin de retrouver des perspectives d'investissement.
- Réaménager les quais de la Gare SNCF.
- Mettre en place une information voyageurs (Système d'aide à l'exploitation).



Direction du développement économique et touristique

Les services :

- Développement économique
- Sports Nature
- Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières »
- Piscine

L'année 2024 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes avec un accompagnement important des entreprises locales via les aides économiques, l'accueil d'entreprises au sein de nos pépinières et la vente de terrain en zone d'activités.

**LES RDV
du dév éco**

Temps d'information et d'échanges sur l'activité économique au profit des entreprises du Grand Guéret

**Lundi 11 mars 2024
à 9h00**

**Présentation de la
Loi de Finances 2024**

Quels changements impactent votre entreprise ?

Rendez-vous exceptionnellement au Parc Animalier des Monts de Guéret "Les Loups de Chabrières"

La conférence sera suivie d'une visite guidée du Parc

Loi de Finances 2024

Informations et inscription :
Tél. 05 87 63 00 07 - 07 63 72 48 89
developpement.eco@agglo-grandgueret.fr

Crédit : Agglo du Grand Guéret - PMS - Ne pas jeter sur la voie publique

ACEC
FAUCHER FERRIER
et ASSOCIES
Société d'expertise comptable
membres de l'Ordre des Experts Comptables de France

**Carre
entreprises 23**
Pour changer de dimension

**LOUPS
CHABRIERES**

Les missions du service

Accompagner la création et le développement des entreprises.

Promouvoir et commercialiser les parcelles des zones d'activités communautaires.

Assurer une veille sur l'immobilier d'entreprises notamment en vue de diriger des demandeurs vers les propriétaires de parcelles ou locaux à commercialiser.

Contribuer à l'animation et à la bonne coopération entre tous les acteurs de l'action économique locale et régionale.

Assurer le suivi des partenariats avec l'Université de Limoges.

Les actions phares de 2024

Rendez-vous du Dév Éco : Quatre petits déjeuners ou afterwork ont été organisés en 2024.

Soutien aux entreprises : 20 entreprises ont été soutenues financièrement par l'Agglo dans le cadre de son règlement d'intervention pour un montant total de 59 873 €.

Vente de parcelles : L'Agglo a vendu deux parcelles en zone industrielle, pour un montant total de 103 707 € HT.

Cette année a été marquée par :

- le projet d'implantation d'usine à granulé BIOSYL LIMOUSIN ;
- L'arrêt des activités de la SCIC

Innovill'âge au pôle domotique ;

- Le changement de dénomination du pôle domotique et santé en Pôle développement économique et touristique ;
- La finalisation de la vente des hébergements touristiques communautaires.

Les chiffres clés de 2024

Budget		Entreprises soutenues financièrement	Terrains vendus en ZA
dépenses fonctionnement	dépenses investissement		
190 000 €	64 000 €	20	2
recettes fonctionnement			
48 000 €			

Les perspectives 2025

L'année 2025 sera une nouvelle fois consacrée à l'accompagnement des projets d'implantation et/ou de développement des entreprises, ainsi qu'à la mise en œuvre avec l'ensemble des EPCI creusois, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine du dispositif « Territoire d'Industrie » et la signature d'une convention avec la CCI de Creuse pour la mise en place d'un pôle entrepreneurial « Grand Guéret Entreprendre ».

Le service gère l'entretien des sites de pleine nature de la Station Sports Nature des Monts de Guéret (trail, VTT, rando pédestre) et l'encadrement des activités acrobatiques en hauteur sur le site du Parc Aventure de Chabrières. Un nouveau partenariat avec une association locale a été mis en œuvre pour assurer les activités de location de matériels nautiques et d'encadrement de l'escalade au viaduc de Glénic.



Les missions du service

Coordonner les activités de pleine nature sur le territoire.

Gérer le Parc Aventure de Chabrières.

Entretien des sites et itinéraires de pratique des sports nature.

Accompagner, grâce à un partenariat financier et technique, l'organisation de manifestations sportives de pleine nature sur le territoire.

Les actions phares de 2024

En 2024, l'équipe des sports de nature a une nouvelle fois assuré l'**entretien de plus de 1000 km de sentiers balisés** (randonnée pédestre, VTT et trail) et assuré l'**encadrement de la sécurité lors des périodes d'ouverture du parc aventure de Chabrières**.

L'équipe a également créé **un nouveau parcours enfants (3-7 ans) au Parc Aventure de Chabrières**. Ce parcours accessible sans baudrier permet d'offrir une animation à un public très présent au Parc Animalier.

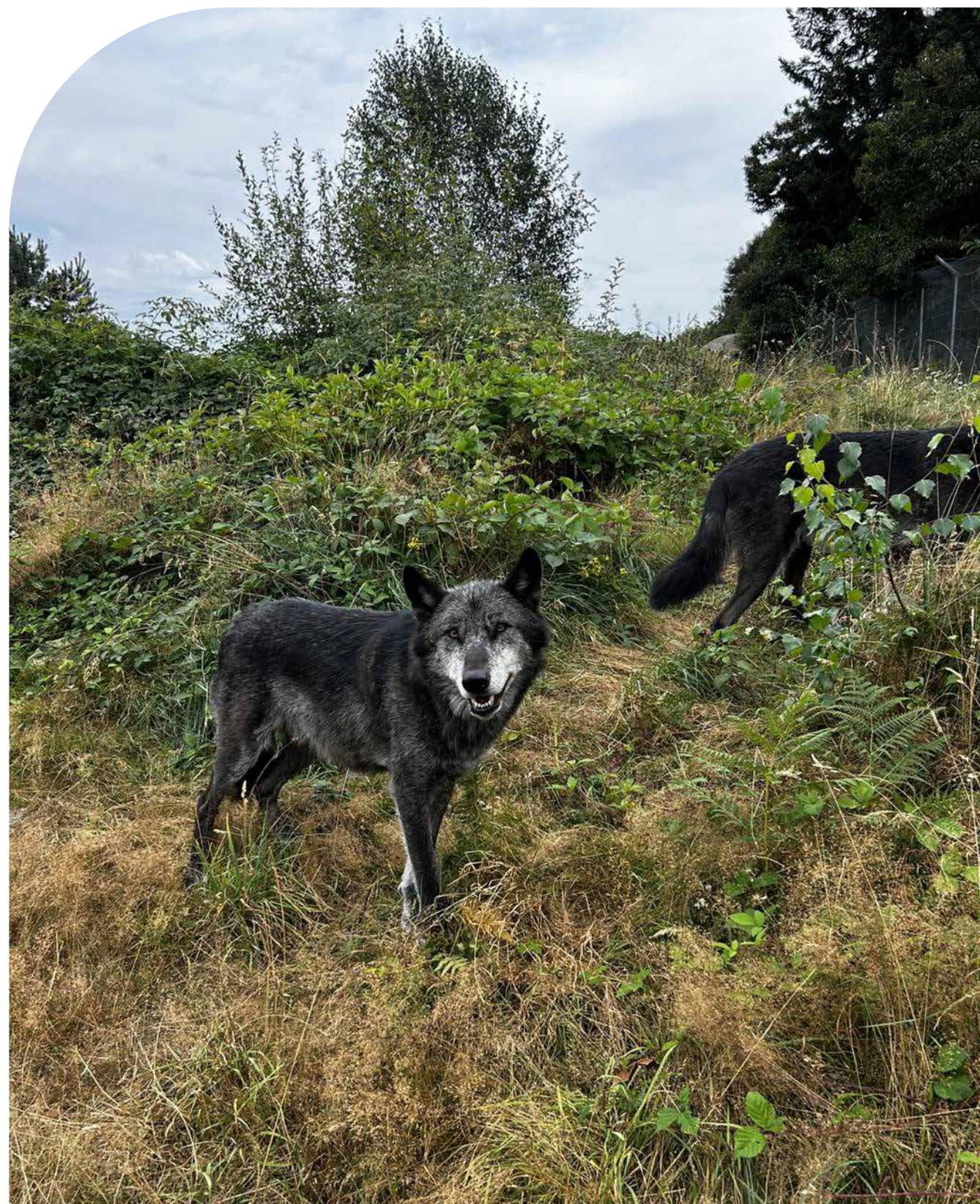
Les chiffres clés de 2024

Budget		Entrées au Parc Aventure
dépenses fonctionnement	149 000 €	3 031
recettes fonctionnement	3 000 €	Sentiers balisés 1000 km
recettes investissement	58 000 €	

Les perspectives 2025

En 2025, le service poursuivra l'entretien des sites et itinéraires de la Station Sports Nature. Les agents créeront en interne de nouveaux ateliers au Parc Aventure de Chabrières afin d'entretenir l'attractivité du site.

L'année 2024 aura de nouveau enregistré une augmentation de la fréquentation du Parc Animalier. Le site a bénéficié de la continuité des travaux de sécurisation avec notamment les retours grillages sur la clôture extérieure et la réfection d'une partie des barrières et des chemins de visite. L'équipe du Parc aura contribué à l'amélioration du peuplement des différents enclos de loups et de la faune sauvage en accueillant de nouveaux animaux.



Les missions du service

Une vocation d'information et de formation Outre la découverte de cet animal mystérieux et fascinant qu'est le loup, le Parc est aussi destiné à le faire mieux connaître. Que ce soit par le parcours découverte et ses points d'arrêt expliqués, grâce au partage de la passion des soigneurs en visite guidée ou au travers de l'espace muséographique, l'objectif est de dépasser les croyances et les préjugés et d'améliorer la connaissance de l'animal. Plus qu'une découverte, c'est donc un voyage complet au pays et en l'honneur du loup.

Les actions phares de 2024

Continuité des travaux de sécurisation : En lien avec les services techniques communautaires les travaux de sécurisation ont été poursuivis. Les retours-grillage et un système de détection de chute d'arbres ont été installés sur la clôture extérieure. Une partie du cheminement et des barrières pour le public ont été rénovés.

Réfection de l'enclos de quarantaine : Création de petits enclos et de cabanes pour accueillir les animaux ayant besoin de soins ou d'éventuels confinements.

Optimisation des ventes de la boutique : Nouveaux fournisseurs et nouveaux produits pour augmenter les marges et dynamiser les ventes.

Les chiffres clés de 2024

Budget		Nombre de visiteurs
dépenses fonctionnement	dépenses investissement	46 254
651 000 €	447 000 €	
recettes fonctionnement	recettes investissement	Chiffre d'affaires
642 000 €	0 €	682 000 €

Les perspectives 2025

- Poursuite des travaux de sécurisation et d'amélioration et fin de mise en conformité du site au niveau de la sécurité.
- Réfection de la volière dans l'enclos habité et création d'une aire de jeu pour les enfants.
- Mise en place des journées « Soigneur d'un jour ».
- Réaménagement complet de toute la boutique.

L'année 2024 a été consacrée à la reprise de l'équipement piscine par la Communauté d'Agglomération à la suite du transfert de compétence au 1^{er} janvier. Après une phase d'étude et de travaux d'une durée de 6 mois qui a consisté à conforter la structure et mettre à niveau les installations techniques, la piscine a rouvert ses portes au grand public le 19 décembre. Une nouvelle équipe composée de quatre maîtres-nageurs sauveteurs et de quatre agents d'entretien et d'accueil a été mise en place. Les Bassins d'apprentissage Mobiles (BAM) ont été utilisés pour la dernière fois entre avril et juillet 2024.



Les missions du service

Les principales missions du service sont :

- L'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire,
- L'apprentissage de la natation pour le grand public,
- L'encadrement d'activités aquatiques tournées vers la santé et le bien-être,
- La surveillance des bassins,
- L'accueil des associations sportives conventionnées.

Les actions phares de 2024

En 2024, la direction des services techniques et la direction du développement économique et touristique ont supervisé les travaux de confortement et de mise à niveau de l'équipement. L'administration générale et les services supports (RH, finances, juridiques) ont œuvré pour une mise en service de l'équipement dans le cadre du transfert de compétence et du transfert de charge qui l'accompagne.

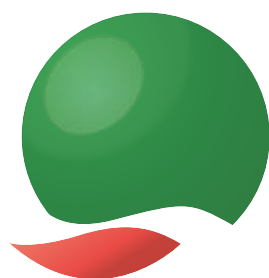
La fin d'année s'est achevée sur l'inauguration de l'équipement réhabilité et l'ouverture au grand public pour les vacances de Noël.

Les chiffres clés de 2024

Budget		Entrées piscine
dépenses fonctionnement (dont BAM)	dépenses investissement	661
164 000 €	849 000 €	+ 124 abonnements
recettes fonctionnement	recettes investissement	Entrées BAM
6 000 €	327 000 €	450 élèves

Les perspectives 2025

- Mise en œuvre des activités d'apprentissage et des animations aquatiques encadrées.
- Accueil des scolaires du primaire et du secondaire.
- Relance des activités des clubs utilisateurs (Cercle des Nageurs Guérétois, SAM Triathlon, Club de plongée).



L'Agglo

Grand Guéret
Communauté

9 avenue Charles de Gaulle - BP 302
23006 GUERET Cedex
Tel. 05 55 41 04 48
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr